



**Donnons
au sang**
*Le pouvoir
de soigner*

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025-35

DECISION N° N 2025-35 DU 8 SEPTEMBRE 2025 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Vu la décision n° N 2025-10 du président de l'Etablissement français du sang en date du 25 mars 2025 nommant Monsieur Laurent PUIG directeur des affaires financières par intérim de l'Etablissement français du sang à compter du 29 mars 2025,

DECIDE

Article 1^{er} - Il est mis fin aux fonctions de directeur des affaires financières par intérim de l'Etablissement français du sang exercées par Monsieur Laurent PUIG au 14 septembre 2025.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 8 septembre 2025,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang